



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mrs DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice présidents,  
Mmes, BOURSIQUOT, SIGNAT, MILLERAND Ms BACHEREAU, MOREAU,  
GANDAUBER, MACAUD, MICHAUD J, GRELAUD, LUTARD, MAJEAU, AUBERT,  
LOURDE, MICHAUD R., BUREAU, RAGEAU, ROULIN, LOUVET, POCH, DRUGEON,  
GAILLOT

Excusés : Mme RIVIERE, TURGNE, M. FRANÇOIS (remplacé par M. TASTAYRE), Mrs GRADAIVE, GRENON, LE POULIQUEN

Date de la convocation : 8 novembre 2011.

Présents : 27

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

**APPROBATION PV DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2011.**

Adopté à l'unanimité

**POINT SUR LA DISTRIBUTION DES CONTENEURS.**

Monsieur le Président précise que les 7 100 bacs ont été livrés par la société QUADRIA titulaire du marché public; à savoir :

- 5 575 bacs de 120 Litres
- 1 380 bacs de 240 Litres
- 45 bacs de 360 Litres
- 55 bacs de 660 Litres
- 45 bacs de 770 Litres

Il présente un point sur la distribution, **hors professionnels**, commencée le 21 octobre:

<b>Communes</b>	<b>Nombres de bacs distribués</b>	<b>Nombre de bacs à distribuer</b>	<b>Taux de distribution</b>
<b>PORT D'ENVAUX</b>	470	586	<b>80,20 %</b>
<b>LES ESSARDS</b>	195	294	<b>66,30 %</b>
<b>ROMEGOUX</b>	215	272	<b>79,04 %</b>
<b>SAINTE RADEGONDE</b>	187	241	<b>77,50 %</b>
<b>CRAZANNES</b>	195	237	<b>82,20 %</b>
<b>PONT L'ABBE D'ARNOULT</b>	733	853	<b>85,90 %</b>
<b>NIEUL LES SAINTES</b>	446	506	<b>88,14%</b>

Il est certain qu'une telle réussite (2 441 bacs distribués) est principalement due à une très forte communication tant par la Communauté de Communes que par les Communes. De plus, ces permanences ont permis de donner un nouvel élan à la vente des composteurs.

La distribution pour la commune de Beurley a commencé aujourd'hui 17 novembre et celle pour la commune de Plassay débutera le vendredi 18 novembre.

Les communes jouent le jeu en mettant à notre disposition un local de stockage, agent pour monter les roues, couvercle et pose d'autocollants sur les bacs, et les élus nous accompagnent sur la partie administrative (enregistrement du numéro de bac affecté à l'administré).

Monsieur le Président souhaite adresser ses remerciements à Stéphane MAJEAU pour le temps donné au montage des bacs.

Enfin, il informe les membres du Conseil que pour les réceptions des bacs et pour les distributions effectuées, 75 Heures supplémentaires seront payées et 185 Heures seront récupérées.

### **POINT SUR LES 3 CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS).**

Monsieur le Président fait le point sur les 3 CLAS mis en place.

**Le 1<sup>er</sup>** a été mis en place au niveau du RPI de LA VALLEE/ GEAY / ROMEGOUX.

Il a débuté le vendredi 7 octobre sur Romegoux, avec le groupe du cycle 2, et accueille 10 enfants qui ont décidé de l'appeler « les licornes ». Il est animé par Elsa des P'tits Cœurs de Saintonge qui est assistée de 2 bénévoles : Madame Geneviève DOUBLET et Monsieur Jean-Luc PARCOLET. Sur les 4 premières séances les enfants ont pu jouer, s'épanouir et s'investir autour d'un projet d'expression corporelle et artistique. D'une séance à l'autre, la dynamique de groupe est différente et les animateurs doivent souvent s'adapter au comportement agité de quelques enfants.

Sur La Vallée, les séances ont débuté le mardi 11 octobre avec 8 enfants de cycle 3. Ce groupe se nomme « le club des 8, gam gam galaxie ». Il est également animé par Elsa qui n'a pas pour l'instant le soutien de bénévoles. Les demandes sont très diversifiées et chaque enfant progresse à son rythme.

Le 2<sup>ème</sup> prévu sur Pont l'Abbé d'Arnoult confié à Aurélie des P'tits Cœurs de Saintonge les mardi soir et sur Sainte Radegonde les jeudi soirs n'a pas démarré. La directrice de l'école a bien ciblé 8 enfants, mais 1 seule famille a donné suite pour l'instant. Une nouvelle rencontre est prévue avec les familles. Un nouveau point est prévu le lundi 21 sachant que la directrice doit proposer 5 ou 6 enfants supplémentaires Si la situation n'évolue pas, il nous faudra rapidement solliciter une autre commune. D'ores et déjà, 1 bénévole s'est proposée sur Sainte Radegonde et 2 sur Pont l'Abbé d'Arnoult.

Le 3<sup>ème</sup> est mis en place sur Nieul les Saintes. Il est animé par Marion de l'ALSH Tom Pouce, avec le soutien d'une bénévole. Il accueille 8 enfants de cycle 3, le mardi et le vendredi. Les actions mises en place s'articulent autour du sport et de la réalisation d'un journal.

Monsieur Jacky MICHAUD, maire de Geay, fait part des remarques d'une institutrice lors d'une rencontre parents-enseignants-animateurs du CLAS au cours de laquelle elle aurait dit que cette démarche lui avait été imposée par la CDC. De plus, les critères de « sélection » des enfants n'étaient pas clairement indiqués.

Monsieur le Président réagit fermement et estime ces remarques non fondées dans la mesure où en aucun cas cette démarche a été imposée et que les instituteurs pouvaient parfaitement refuser ce partenariat basé sur le principe du volontariat. Il fait observer, en outre, que la demande formulée auprès des instituteurs est de participer au choix des enfants et au bilan de l'action.

Monsieur MICHAUD s'interroge sur la nature des recettes inscrites dans le budget prévisionnel, présenté en Conseil Communautaire précise-t-il, alors que la gratuité semble s'appliquer et demande qui a pris cette décision. Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit d'une volonté de la CAF, principal partenaire financier de cette action. La CAF considère que la subvention versée à la Communauté de communes couvre les dépenses (goûter) à la charge des familles.

Monsieur MICHAUD revient sur ses interrogations lors de la présentation de cette action au Conseil Communautaire. Est-elle toujours d'actualité alors que les rythmes scolaires pourraient évoluer ? Quid de l'enquête menée par l'Association des Maires sur l'évolution de ces rythmes ?

Monsieur DOUBLET lui répond que l'évolution des rythmes scolaires n'est plus à l'ordre du jour, tout au moins pour l'instant compte tenu de la réaction négative des professionnels du tourisme.

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire de sa volonté de leur présenter un bilan régulier des CLAS et souhaite que cette action soit profitable aux enfants en difficulté ce qui est le but de l'opération.

## **PPRN DES COMMUNES DE CRAZANNES – GEAY – PORT D'ENVAUX.**

Monsieur le Président fait part d'un dossier adressé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer rappelant qu'en 2009, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime

a prescrit l'établissement des **Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)** des 12 communes riveraines de la Charente Aval, de Fontcouverte à La Vallée et a chargé la DDTM d'instruire les projets et d'assurer les consultations nécessaires.

A cet effet et au titre des articles R.562-7 et 10 du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes doit se prononcer sur cette adoption.

Madame le Préfet soumettra fin 2011 ces projets de PPRN à enquête publique dans les formes prévues par les articles R.562-8 et 10 du Code de l'environnement.

Après avoir pris connaissance de la position des communes concernées, Monsieur le Président soumet au vote l'approbation de ce PPRN.

**Adopté à l'unanimité.**

### **PPRN DES COMMUNES DE ROMEGOUX – LA VALLEE.**

Monsieur le Président fait part d'un dossier adressé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer rappelant qu'en 2009, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a prescrit l'établissement des **Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)** des 12 communes riveraines de la Charente Aval, de Fontcouverte à La Vallée et a chargé la DDTM d'instruire les projets et d'assurer les consultations nécessaires.

A cet effet et au titre des articles R.562-7 et 10 du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes doit se prononcer sur cette adoption.

Madame le Préfet soumettra fin 2011 ces projets de PPRN à enquête publique dans les formes prévues par les articles R.562-8 et 10 du Code de l'environnement.

Après avoir pris connaissance de la position des communes concernées, Monsieur le Président soumet au vote l'approbation de ce PPRN.

**Adopté à l'unanimité.**

### **DOSSIER DE SUBVENTION PLAN DE PREVENTION DES RISQUES.**

Monsieur le Président rappelle que suite à l'intervention de Monsieur Frédéric FEILLE, ingénieur en prévention des risques professionnels pour le Centre de Gestion, nous avons engagé un premier cycle de renouvellement des CACES pour la nacelle. 2 autres sessions sont programmées.

Monsieur FEILLE nous a rappelé que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial. A ce titre, le Fonds

national de prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine.

A ce titre, lors d'un précédent conseil communautaire, la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème : Hygiène et sécurité a été validée et 10 communes ont souhaité se joindre à la Communauté de Communes pour l'engager. Sabrina GAILLARD contactera les Maires de ces communes pour faire le point avec l'ACMO.

Une fois le coût prévisionnel arrêté, un dossier de demande de subvention sera déposé, en partenariat avec le Centre de Gestion, auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL.

La réalisation de cette démarche, le dépôt du dossier de demande de subvention est donc soumis à votre approbation.

**Adopté à l'unanimité.**

### **REMBOURSEMENT FRAIS DE BRANCHEMENTS – ZAC DE LIAUZE.**

Lorsqu'un acquéreur d'une parcelle sur la ZAC de Liauze sollicite un raccordement auprès des différents fournisseurs d'énergie et en fonction de la situation de la parcelle acquise, il convient de procéder à des travaux pour les amener au droit de la parcelle.

Ces travaux étant réalisés, en partie sur le domaine public, l'acquéreur de la parcelle peut en demander le remboursement ; sur présentation des factures réglées.

A cet effet, Monsieur Sébastien BON sollicite pour la SCI SAINTONGE EDIFICE un remboursement de 2 272,45 € TTC, sur les 6 737,21 € de factures réglées pour les 2 bâtiments construits.

Monsieur le Président soumet cette prise en charge à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

### **VIREMENTS DE CREDITS.**

Monsieur le Président soumet les mouvements de crédits suivants à l'approbation des membres du Conseil Communautaire :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **DÉPENSES INVESTISSEMENT**

##### **Maîtrise d'ouvrage travaux terminés club house Beurley réintégration**

10222	FCTVA	12 672.38 €
-------	-------	-------------

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

1068	Excédent fonctionnement capitalisé	62 370.57 €
------	------------------------------------	-------------

### **RECETTES INVESTISSEMENT**

458267	Opération investissement sous mandat	75 042.95 €
--------	--------------------------------------	-------------

### **DÉPENSES INVESTISSEMENT**

#### **Maîtrise d'ouvrage travaux terminés LA Sablière Trizay réintégration**

10222	FCTVA	1 052.78 €
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	53 983.66 €

### **RECETTES INVESTISSEMENT**

458267	Opération investissement sous mandat	55 036.44 €
--------	--------------------------------------	-------------

### **DÉPENSES INVESTISSEMENT**

458177	Travaux Dojo Pont l'Abbé d'Arnoult	20 000 €
458162	Travaux Laiterie Nieul lès Saintes	5 000 €
2317-51	Travaux voirie GEAY	2 000 €
1681	Remboursement prêt taux 0% CAF	16 240 €

### **RECETTES INVESTISSEMENT**

021	Virement de la section de fonctionnement	43 240 €
-----	--	----------

### **DÉPENSES FONCTIONNEMENT**

023	Virement de la section d'investissement	43 240 €
61551	Matériel roulant	4 000 €
6184	Formation CACES (nacelle)	4 000 €
6228	Distribution postale journal communautaire	2 100 €
6236	Confection Journal communautaire	1 600 €
6251	Repas CACES	600 €
6262	Frais téléphone	2 000 €
63512	Taxe foncière Maison enfance	800 €
678	Autres charges exceptionnelles	-58 340 €

## **BUDGET OM**

### **RECETTES FONCTIONNEMENT**

7087	Produits d'activités	9 000 €
------	----------------------	---------

### **DÉPENSES FONCTIONNEMENT**

6411	Salaires	5 000 €
6453	Cotisations URSSAF	4 000 €

## **ZAC LIAUZE**

### **DÉPENSES FONCTIONNEMENT**

61523	Voies et réseaux	4 000 €
678	Autres charges exceptionnelles	-4 000 €

**Adopté à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES.**

❑ **Effectifs au sein de l'ALSH les P'tits Cœurs de Saintonge :** Pour répondre à la demande pressante des familles, il a été décidé de porter de 60 à 80 enfants la capacité d'accueil du centre de loisirs pour les mercredis après-midis.

❑ **Un nouveau site internet pour la Communauté de Communes :** Il sera mis en ligne à compter du 13 décembre avec une nouvelle adresse :

[www.coeurdesaintonge.fr](http://www.coeurdesaintonge.fr)

❑ **Une nouvelle adresse mail pour Les P'tits Cœurs de Saintonge :**

[lesptitscoeursdesaintonge@yahoo.fr](mailto:lesptitscoeursdesaintonge@yahoo.fr)

Le Président rappelle que les P'tits Cœurs de Saintonge organisent le dimanche 27 novembre leur 1<sup>ère</sup> bourse à l'enfance qui se déroulera de 9 H à 18 H à la Maison de l'enfance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H.

A saint Porchaire, le 30 novembre 2011

Le Président,

Sylvain BARREAUD.